Envoyé en préfecture le 07/03/2024
Reçu en préfecture le 07/03/2024
Publié le
ID : 033-213303126-20240305-DEL_2024_001-DE

ville de PAREMPUYRE

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE
LE CINQ MARS

Extrait du registre des Délibérations
Du Conseil Municipal

DELIBERATION n° DEL-2024-001

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq mars à 18h30, le Conseil Municipal de la Ville de Parempuyre, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Béatrice de FRANÇOIS, Maire.

Le nombre de Membres :
En exercice : 29 *Présents : 24* *Votants : 27*

Secrétaire de Séance : Thierry PIALLEPORT

OBJET : CREATION DU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES (CMJ) ET APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR

NOMS - Prénoms	Présents	Excusés	Non Excusés	Procuration à :
de FRANÇOIS Béatrice	X			
DERVIEUX Benjamin	X			
PONS Annie	X			
PIALLEPORT Thierry	X			
TURBÉ Roselyne	X			
SAUX Brigitte	X			
VERDIER Marc	X			
FLOIRAC Nicole	X			
BRIC Jean-François	X			
VALLEJO Annie		X		ROZE Benjamin
DEL-POZO Irma	X			
GUILBAULT Nicky	X			
VINCE Bernard	X			
DURAND Catherine	X			
ROZE Benjamin	X			
MARTINEZ-CAZABAT Fabienne	X			
BREGILLE Jean-Luc		X		DERVIEUX Benjamin
LUTARD Sandrine	X			
BARLAND François	X			
DUPUY Pauline	X			
SEINTIGNAN Jean-Michel			X	
GREILH Jean-Philippe			X	
LAGARRIGUE Henri	X			
AMRA Julia	X			
BERNARD Frédéric	X			
PIGEAT Stéphane	X			
LALANNE Nicole		X		LAGARRIGUE Henri
FARTHOUAT Jean-Marc	X			
CHARTIER Marie-Laetitia	X			

Envoyé en préfecture le 07/03/2024
Reçu en préfecture le 07/03/2024
Publié le
ID : 033-213303126-20240305-DEL_2024_001-DE

DELIBERATION n° DEL-2024-001 : CREATION DU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES (CMJ) ET APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR

Rapporteur : Roselyne TURBE

Il est fondamental que l'apprentissage de la démocratie commence tôt dans l'existence de l'individu. Cet apprentissage intervient dans le cadre de l'école, des temps péri et extra-scolaire et du milieu familial. L'objectif éducatif est de permettre aux jeunes Parempuyriens un apprentissage de la citoyenneté adapté à leur âge qui passe notamment par la familiarisation avec les processus démocratiques (le vote, le débat contradictoire, les élections, l'intérêt général face aux intérêts personnels), mais aussi par une gestion de projets, définis par les jeunes eux-mêmes, accompagnés par des élus adultes référents.

A l'image d'un conseil municipal d'adultes, les jeunes élus devront donc réfléchir, décider puis exécuter et mener à bien les actions dans l'intérêt de toute la population, devenant ainsi des acteurs à part entière de la vie de la commune.

La création du CMJ s'inscrit dans une dynamique citoyenne, où la participation des jeunes à la vie démocratique de la commune prend toute sa mesure. C'est la possibilité de proposer, en concertation avec les autres jeunes élus, des projets destinés à améliorer la vie de tous, et notamment des jeunes. C'est aussi une expérience enrichissante pour le travail en équipe, la prise de parole en public, le débat collectif et le rapport aux autres.

La mise en place d'axes de travail permettra de viser à atteindre ces objectifs.

La composition du Conseil Municipal des Jeunes prévoit dix-huit enfants âgés de 9 à 11 ans élus pour une durée de 2 ans. Le suivi est assuré par un comité de pilotage composé d'élus, de techniciens du Pôle Enfance Jeunesse et de directeurs d'établissements scolaires.

La mission première du jeune élu est de représenter les jeunes auprès de la municipalité. Son rôle consiste à être force de proposition pour la réalisation de projets ayant un intérêt pour la vie des Parempuyriens en général et des jeunes en particulier.

Le Conseil Municipal des Jeunes pourra disposer d'un budget de fonctionnement défini par l'équipe municipale adulte.

Les jeunes élus se réuniront une fois toutes les trois semaines. Une première année d'expérimentation du Conseil Municipal des Jeunes a confirmé son utilité. Il remporte un large succès auprès des enfants, c'est pourquoi il est proposé au Conseil Municipal de lancer de manière pérenne cette nouvelle institution sur la commune de Parempuyre.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant l'importance de mobiliser les enfants comme acteurs de la vie citoyenne, la commune de Parempuyre propose la mise en place d'un Conseil Municipal des Jeunes,

Après examen en commission Vie scolaire/Jeunesse en date du 27 février 2024,

Après avoir entendu l'exposé des motifs de Roselyne Turbé,

Envoyé en préfecture le 07/03/2024
Reçu en préfecture le 07/03/2024
Publié le
ID : 033-213303126-20240305-DEL_2024_001-DE

Après en avoir délibéré,

Approuve l'instance de participation citoyenne nommée Conseil Municipal des Jeunes,

Approuve le règlement du Conseil Municipal des Jeunes joint à la présente délibération,

Autorise Madame la Maire à signer tout document afférent à cette délibération.

Adopte à l'**unanimité (27 voix pour).**

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré à Parempuyre,
Le 05 mars 2023

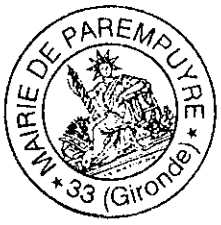

Béatrice de FRANÇOIS
Maire de Parempuyre